

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/03/2026 - 6516 - 2024 B 04596 - 820 268 100 - A.R.T. RENOVATION

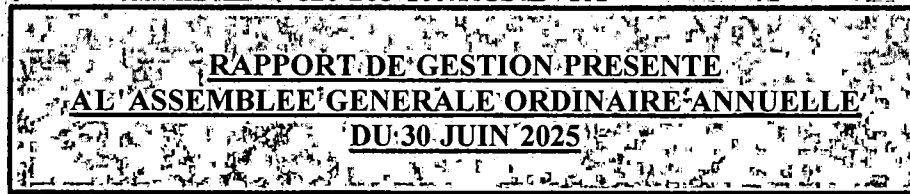


Le : 23 MAR. 2026

Numéro :

6516

A.R.T. RENOVATION
Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 64 Rue Daniel Niord
91600 Savigny Sur Orge
-820 268 100 RCS EVRY



Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	623 000 €.
- Les produits d'exploitation s'établissent à	698 618 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	660 650 €.
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à	6 359 €.
- Impôt sur le bénéfice	5 333 €.

Laissant apparaître un bénéfice net de 28 676 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Achats de marchandises	7€.
- Achats de matières premières	208 831 €.
- Autres achats et charges externes	319 124 €.
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 109 €.
- Salaires et traitements	93 135 €.
- Charges sociales	32 203 €.
- Autres charges	128 €.

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

- Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 014€.
--	---------

BC

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 28 676 €. Nous vous proposons d'affecter 5000 € en dividende et le reste en report à nouveau.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, 6 000 € de dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

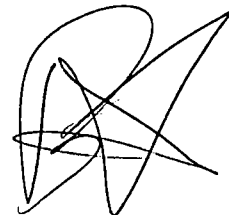
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté des dépenses ou charges non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code d'un montant de 1 541 €.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

La Présidence

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'La Présidence'.

A.R.T. RENOVATION
Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 64, Rue Daniel Niord
91600 Savigny Sur Orge
820 268 100 RCS EVRY

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
AL'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Monsieur,

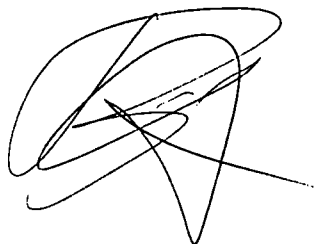
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des présidents ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, Président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément président ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence



BC

A.R.T. RENOVATION
Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 64 Rue Daniel Niord
91600 Savigny Sur Orge
820 268 100 RCS EVRY



L'an deux mille vingt et quatre
Le 01 juillet à dix heures.

L'Associé de la Société « **A.R.T. RENOVATION** » Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de 1000 €, s'est présenté au Siège Social sur convocation de la Présidence.

EST PRESENT :

- Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe

A concurrence de

Cent actions, ci

100 actions

Numérotées de 1 à 100.

Soit au total

100 actions

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe, Président.**

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la Présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2024.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

BC

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, quitus au Président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des Présidents.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la Présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 28 676 €. Nous vous proposons d'affecter 5000 € en dividende et le reste en report à nouveau.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que 6000 € de dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve que le Président **Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe** a perçu des rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

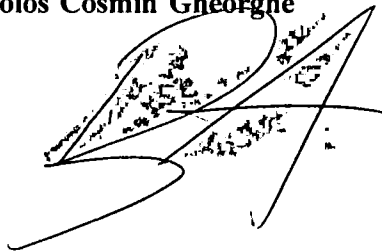
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait, du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés.

Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe



A.R.T. RENOVATION
Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 64, Rue Daniel Niord
91600 Savigny Sur Orge
820 268 100 RCS EVRY

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur Bolos Cosrnin Gheorghe** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 28 676 €. Nous vous proposons d'affecter 5000 € en dividende et le reste en report à nouveau.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que 6000 € de dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve que le Président **Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe** a perçu des rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BC

A.R.T. RENOVATION
Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros
Siège Social : 64 Rue Daniel Niord
91600 Savigny Sur Orge
820 268 100 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la Présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 28.676 €. Nous vous proposons d'affecter 5000 € en dividende et le reste en report à nouveau.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que 6000 € de dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence



BC

copie certifiée conforme à l'original
M.Y.Désignation de l'entreprise A.R.T RENOVATIONNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 64 RUE DANIEL NIORD 91600 SAVIGNY-SUR-ORGESIRET

8	2	0	2	6	8	1	0	0	0	0	3	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1, 2

Durée de l'exercice précédent *

1, 2

				Exercice N clos le	
				13/11/2024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	32 191	030	24 321
	Immobilisations financières * (1)	040	5 072	042	5 072
Total I (5)		044	37 264	048	24 321
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	73 010	052	73 010
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 026	066	1 026
	Créances (2)	068	22 045	070	22 045
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	36 851	074	36 851
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	51 265	086	51 265
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	184 197	098	184 197
Total général (I + II)		110	221 461	112	197 140
PASSIF				Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	125 919		
	Résultat de l'exercice	136	28 676		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I		142	155 695	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 675		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	21 088		
	Comptes courants d'associés	173	587		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	41 445		
Total général (I + II + III)		180	197 140		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	5 000	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.R.T RENOVATION

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	623 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	73 010	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	2 609		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	698 618	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	7	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	208 831	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail - mobilier : 12 989 - immobilier :)				242	319 124	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 67)				244	4 109	
	Rémunérations du personnel *				250	93 135		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	32 303		
	Dotations aux amortissements *				254	3 014		
		dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)				262	128	
		Total des charges d'exploitation (II)					264	660 650
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	37 968
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)						290	2 400	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348)				300	6 359	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	5 333	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	28 676
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	28 676	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 333			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	1 541			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D) 249)			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997							
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies A) 987				342	
			JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A) 181					
	ZFANG 44. quaterdecies 345		Investissements et souscriptions outre mer) 344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sedecies) 992		Zone de développement prioritaire (44. septedecies) 993					
	Créance due au report en arrière du déficit		346				350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G) 649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 35 550 354							
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 35 550 372								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

A.R.T RENOVATION

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.R.T RENOVATION

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 246	444	446	20 246			
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456				
	Matériel de transport	460	8 973	464	466	2 398			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 300	472	474	476	9 548		
Immobilisations financières		480	90	482	484	486	5 072		
TOTAL		490	33 608	492	10 230	494	6 575	496	37 264

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516				
	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	19 817	532	208	534	536	20 024	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546				
	Matériel de transport	550	1 216	552	1 020	554	556	1 757	480
	Autres immobilisations corporelles	560	2 031	562	1 786	564	566	3 817	
TOTAL		570	23 064	572	3 014	574	1 757	576	24 321

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	6 575	1 757	4 818	2 400	(2 418)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	6 575	580	1 757	582	4 818	584	2 400	586	(2 418)	588		589
		Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590		583		594		595
TOTAL					596	(2 418)	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.R.T RENOVATION										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326									
N° du centre de gestion agréé		388									
Montant de la TVA collectée		374		85 598							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		46 445							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A.R.T. RENOVATION.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2024.. et clos le:31/12/2024						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	623 000		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	623 000		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	2 609		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111	73 010		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144	75 619		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	212 269		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	300 381		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	15 312		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	128		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150	2 418		
TOTAL 3								152	530 508		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	168 111		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	168 111		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)						022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence						024	/ /		160	/ /	
Date de cessation								/ /			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 202:

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 2 0 2 6 8 1 0 0

Dénomination de l'entreprise

A.R.T RENOVATION

Adresse (voie)

64 RUE DANIEL NIORD

Code postal

91600

Ville

SAVIGNY-SUR-ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BOLOS COSMIN Prénom(s) GHEORGHE
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 15/08/1982 N° Département 99 Commune BAIA MARE Pays
Adresse : N° 30 Voie RUE HENRI CRETTE
Code Postal 94550 Commune CHEVILLY-LARUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 2 0 2 6 8 1 0 0

Dénomination de l'entreprise

A.R.T RENOVATION

Adresse (voie)

64 RUE DANIEL NIORD

Code postal

91600

Ville

SAVIGNY-SUR-ORGE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	
Adresse du siège social :	
A. R. T RENOVATION 64 RUE DANIEL NIORD 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE	
SIRET	8 2 0 2 6 8 1 0 0 0 0 3 0
Mél : artrenovation@yahoo.com	
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ
Activités exercées
Travaux de plâtrerie
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	35 550
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
Autres dispositifs	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?
OUI x NON
Si oui, Indication du logiciel utilisé
COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
FINASEC 125 BVD BESSIERES 75017 PARIS Tél: 0153111941		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant:	
Date : 20052025		Lieu : SAVIGNY-SUR-ORGE	
Qualité et nom du signataire: BOLOS COSMIN / PRESIDENT		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.R.T RENOVATION
Adresse 64 RUE DANIEL NIORD 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	JIGOVENIE MARIUS OVIDIU PLOMBIER ELECTRICIEN MACON				8 AVENUE DU GENERAL LECLERC 78220 VIROFLAY				
2	BOLOS COSMIN-GHEORGHE PLAQUISTE				133 RUE DE BICETRE 94240 L'HAY-LES-ROSES				
3	BOLOS BOGDAN VASILE MACON-MENUISIER				133 RUE DE BICETRE 94240 L'HAY LES ROSES				
4	GUZUN ION PEINTRE				20 RUE DU GROS MURGER 78600 MAISONS LAFFITTE				
5	BOSTANICA PETRU OUVRIER POLYVALENT				40 RUE ALIX 93600 AULNAY SOUS BOIS				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									
** TOTAUX									
B - AUTRES FRAIS									10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)									
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement									2 569
Total									2 569
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :									
Total des dépenses					Bénéfices imposables ⑨				
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩				2 569	- de l'exercice . 2024 . . ⑩				35 550
- de l'exercice précédent ⑩				3 899	- de l'exercice précédent ⑩				28 278
Nom et qualité du signataire <u>Cosmin BOLOS</u> <u>PRESIDENT</u>					À <u>SAVIGNY-SUR-ORGE</u> , le <u>20052025</u> Signature,				

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont appartiennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

